

**Arrêté n°DEC2-2026-43 nommant la présidente de jury de l'examen conduisant à
l'obtention
du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur
des écoles maître formateur
(CAFIPEMF)**

Académie de Paris
(Session 2027)

La Rectrice de la région académique Ile-de-France, Rectrice de l'académie de Paris, Chancelière des Universités de Paris et d'Ile-de-France ;

Vu le décret n°85-88 du 22 janvier 1985 modifié relatif aux conditions de nomination aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ;

Vu l'arrêté du 4 mai 2021 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ;

Vu la circulaire du 19 mai 2021 relative au certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Est nommée, pour la session 2027, présidente de jury du certificat aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (CAFIPEMF) de l'académie de Paris, Madame Christelle GAUTHEROT, Directrice Académique des Services de l'Education nationale chargée des écoles et des collèges de l'académie de Paris.

ARTICLE 2 : La Directrice du Service Interacadémique des Examens et Concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 4 juin 2026

La Rectrice de la région académique Ile-de-France
Rectrice de l'académie de Paris,
Chancelière des Universités de Paris et d'Ile-de-France


Julie BENETTI